

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2007075

Signataire : EG/ED/HYD

OBJET : Restauration de la statue de la Vierge et du reliquaire de l'église Notre Dame des Vertus. Annulation de la délibération n° 198. Demande de subvention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération N° 198 du 25 octobre 2007

Vu le devis de Mme Laurence CHICOINEAU Restaurateur ,

Considérant les demandes de précisions du bureau de conservation des Antiquités et Objets d'Art du conseil général de la Seine-Saint-Denis,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Rapporte la délibération N°198 du 25 octobre 2007.

ARTICLE 2: Autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil général au taux le plus élevé possible pour les travaux de restauration de la Statue de la Vierge et du reliquaire de l'église Notre Dame des Vertus et de signer la convention qui en fixerait les modalités d'exécution.

ARTICLE 3: Décide l'inscription au budget communal de l'exercice en cours de 4 136.70 € TTC correspondant au montant de la dépense nécessaire à l'exécution desdits travaux confiés à Mme CHICOINEAU (restaurateur, conservateur de Sculptures).

Le Maire